

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1640

présenté par

Mme Thillaye, M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann, Mme Poueyto, Mme Babault, M. Balanant, Mme Bannier, Mme Bergantz, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Cosson, M. Croizier, M. Daubié, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, M. Fuchs, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Perrine Goulet, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, Mme Josso, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Lecamp, Mme Luquet, M. Mandon, M. Martineau, M. Mattei, Mme Mette, M. Millienne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Zgainski

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 53, insérer l'alinéa suivant :

« Dans le but de simplifier le processus de recrutement de profils cyber spécialisés aux expertises techniques, il est prévu d'intensifier la création de passerelles d'échange entre l'ensemble des acteurs publics œuvrant à la cyberdéfense (COMCYBER, DGA, DGSE, DRSD) et le secteur privé. Ces acteurs privés incluent les entreprises de toute taille œuvrant également dans le cyber. Ces passerelles prendront la forme de partenariats entre le public et le privé définis par le ministère des armées et l'état-major des armées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les ressources humaines sont un véritable enjeu au sein de nos armées. Au-delà du recrutement, c'est la fidélisation qui pose d'importantes difficultés. Il est de plus en plus difficile de rendre attractif les métiers au sein des armées face aux moyens, parfois très importants, des entreprises privées qui parviennent à attirer des profils très spécialisés avec des rémunérations et des conditions de travail extrêmement avantageuses.

Le secteur du cyber est celui qui pose davantage problème. Le bilan de la dernière loi de programmation militaire nous indique, par exemple, que le COMCYBER n'est qu'à 80% de ses effectifs. Plutôt que d'opposer le secteur privé et le secteur public, il serait intéressant d'inclure au sein de la carrière du cybercombattant la possibilité d'avoir une expérience dans une entreprise qui aurait construit un partenariat durable avec la DGA, la DGSE, la DRSD, la DRM, le COMCYBER, la réserve opérationnelle de cyberdéfense ou tout autre acteur public œuvrant dans la cyberdéfense. De même, il est intéressant qu'un agent cyber d'une entreprise privée partenaire puisse apporter son savoir-faire à l'une des administrations citées précédemment. Cet amendement vise à apporter de la souplesse dans la carrière du cybercombattant et ainsi accroître l'attractivité du métier au sein de nos armées.